



Service des affaires
communales
Place de la Taconnerie 7
case postale 3965
1211 Genève 3

Mairie de la Commune de Genève

N/réf : 43/2020

Genève, le - 9 MAR. 2020

Concerne : Délibération du 16 janvier 2020

Madame, Monsieur,

Nous vous informons que la délibération relative à

un crédit budgétaire supplémentaire 2020 de 500 000 F destiné à la création de 10 postes de sapeurs-pompiers et de sapeuses-pomprières professionnel-le-s (frais d'équipement personnel, de matériel y compris casernement de formation des titulaires de ces postes)

que nous avons soumise pour préavis, a suscité la/les remarque/s suivante/s:

A la lecture du dispositif, il faut comprendre que cette délibération ouvre un crédit budgétaire supplémentaire 2020 de 500 000 F.

Le délai référendaire étant échu, nous classons cette délibération devenue exécutoire, en application de l'article 88, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de nos salutations distinguées.


Olivia Le Fort
Directrice